

RCS : PARIS  
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2009 B 04636  
Numéro SIREN : 397 480 930  
Nom ou dénomination : BOUYGUES TELECOM

Ce dépôt a été enregistré le 25/01/2022 sous le numéro de dépôt 10954

**BOUYGUES TELECOM**  
Société Anonyme au capital de 929 207 595,48 €  
Siège Social : 37-39 rue Boissière - 75116 Paris  
397 480 930 R.C.S. Paris  
(la « Société » ou « BOUYGUES TELECOM »)

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU  
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 16 DECEMBRE 2021**

L'an deux mille vingt et un, le seize décembre à dix-sept heures quinze,

Les membres du Conseil d'Administration se sont réunis, au siège social – 37-39 rue Boissière – 75116 Paris, sur convocation de leur Président.

**Etaient présents :**

- Richard VIEL-GOUARIN, Président Directeur Général,
- Olivier ROUSSAT, Administrateur,
- Olivier BOUYGUES, Administrateur,
- BOUYGUES SA, Administrateur, représentée par Pascal GRANGE,
- JCDECAUX Holding, Administrateur, représentée par Gwenaëlle PEYRAUD,
- Edward BOUYGUES, Administrateur,
- Charlotte BOUYGUES, Administrateur,
- Christine BELLIN, Administrateur,
- Arnauld VAN EECKHOUT, Censeur.

**Assistaient également à la séance :**

- Christian LECOQ, Directeur général adjoint,
- Anne FRIANT, Directeur juridique,
- Benoît TORLOTING, Directeur Général Délégué,
- Nicolas PFEUTY, représentant du cabinet ERNST & YOUNG ET AUTRES, Commissaire aux Comptes,
- Gilles RAINAUT, représentant du cabinet MAZARS, Commissaire aux Comptes,
- Olivier LOUISE, représentant du Comité Social et Economique Central,
- Mariannick CAILLE TARRADE, représentante du Comité Social et Economique Central.

**Etaient absents et excusés :**

- Christophe ERMERY, représentant du Comité Social et Economique Central,
- Anthony BUREAU, représentant du Comité Social et Economique Central.

Richard VIEL-GOUARIN souhaite la bienvenue à tous les participants.

Il constate que plus de la moitié des Administrateurs participent et que, le quorum étant atteint, le Conseil d'Administration peut valablement délibérer.

\*\*\*\*\*

**5 GOUVERNANCE**

Richard VIEL-GOUARIN indique démissionner de son mandat de Directeur Général de la Société avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2022. Benoît TORLOTING indique quant à lui démissionner de son mandat de Directeur Général Délégué avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Il est en conséquence proposé au Conseil d'Administration, conformément aux dispositions de l'article L. 225-51 du Code de commerce et à l'article 15 2) des statuts de la Société, de choisir entre les deux modalités d'exercice de la Direction générale. La Direction générale est en effet assurée soit par le Président du Conseil d'Administration, soit par le Directeur Général (article 19.1 des statuts de la Société).



Richard VIEL-GOUARIN rappelle à cet égard que la délibération relative au choix des modalités d'exercice de la Direction Générale est prise aux conditions de majorité prévues à l'article 14 6) des statuts (majorité des membres présents ou représentés).

Il rappelle également que le Président du Conseil d'Administration dirige les travaux de celui-ci, dont il rend compte à l'Assemblée Générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission. Il ajoute que le Directeur Général assume la direction générale de la Société. Il représente celle-ci dans ses rapports avec les tiers et est investi des pouvoirs qui sont conférés par la loi et les statuts au Directeur Général pour agir, en toutes circonstances, au nom de la Société.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité, de dissocier les fonctions de Président du Conseil d'administration de celles de Directeur Général à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Le Conseil d'Administration décide également, à l'unanimité, l'intéressé s'étant abstenu, de confirmer à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, le mandat de Président du Conseil d'Administration de Richard VIEL-GOUARIN pour la durée de son mandat d'Administrateur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2023.

Richard VIEL-GOUARIN après avoir remercié le Conseil d'Administration de sa confiance, déclare accepter la poursuite de ces fonctions et remplir les conditions fixées par la loi pour les exercer.

Le Conseil d'Administration décide enfin, à l'unanimité, de nommer, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, Benoît TORLOTING en qualité de Directeur Général de la Société, pendant la durée du mandat de Président du Conseil d'Administration de Richard VIEL-GOUARIN, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2023.

Benoît TORLOTING après avoir remercié le Conseil d'Administration de sa confiance, déclare accepter ces fonctions et remplir les conditions fixées par la loi pour les exercer.

\*\*\*\*\*

Le Conseil d'Administration donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes délibérations pour effectuer tous dépôts et formalités où besoin sera.

\*\*\*\*\*

**EXTRAIT CERTIFIE CONFORME**



